



DOSSIER : le XII^e Congrès fédéral de la FGTA-FO

PANORAMA

Retrouvez l'actualité sociale et syndicale

REGARD

Notre syndicalisme contre leur crise

REGARD

Les instances de la FGTA-FO

ACTEURS

La FGTA-FO sur tous les fronts : le rapport d'activité présenté par Rafaël Nedzynski

ZOOM

La résolution générale : "Agir pour l'emploi et les salaires"

ÉVASION

Instantanés du XII^e Congrès fédéral



Les instances de la FGTA-FO
A lire page 21



LA PROTECTION SOCIALE GLOBALE DES SALARIÉS
RÉGIME PRÉVOYANCE CONVENTIONNEL - RÉGIME PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRE
ACTION SOCIALE
FRAIS DE SANTÉ CONVENTIONNELS - FRAIS DE SANTÉ COMPLÉMENTAIRES

HÔTELS | CAFÉS | RESTAURANTS

Pour en savoir plus

 **N° Vert 0800 427 000**
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 18H30

www.hcrprevoyance.fr

 **N° Vert 0800 427 001**
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 18H

www.hcrsante.fr

Île de la Réunion : 02 62 900 100
Autres DOM : 01 30 44 54 17





Et si le changement n'était pas seulement un mot lancé en l'air dans une campagne, un concept qui surfe sur les attentes et les mécontentements, agitant un moment les consciences et ne débouchant finalement sur rien ?

Et si pour une fois le changement voulait dire quelque chose : une équipe, un état d'esprit, une démarche, des projets, des échanges, une nouvelle visibilité ?

Et si le changement se voyait enfin dans les pensées, les discours et les actes ?

Vous m'avez fait l'honneur de m'élire à la tête de la FGTA-FO. Je suis bien conscient que les changements majeurs auxquels j'aspire ne se feront pas en un jour, ni même en un an. Mais je tiens à insuffler, dès les premiers mois de mon mandat, une nouvelle impulsion à notre Fédération pour en faire un pôle d'énergie, de vitalité et d'initiative au sein de Force Ouvrière.

Un pôle d'attraction et de représentativité d'abord, pour tous ceux qui, dans les métiers et les secteurs que nous défendons, s'y reconnaîtront et nous rejoindront.

Un pôle de réflexion et de proximité, basé sur une nouvelle Charte des Valeurs, ouvert à toutes les idées, les propositions, les critiques venues des délégués et des syndicats du terrain... de vous, qui avez votre mot à dire et qui allez pouvoir le dire pour être entendu, compris et soutenu. Un pôle de compétences, où chacun saura où est sa place, quel est son rôle et sa mission.

Où le talent, l'initiative et l'esprit de décision seront reconnus et encouragés.

Un pôle d'ouverture où la défense légitime des droits des travailleurs sera assurée sans dogmatisme ni parti pris, dans le droit fil de la politique définie par les instances de Force Ouvrière.

Un pôle de combat, avec pour stratégie une ferme détermination à défendre tous les salariés des branches professionnelles que la Fédération représente, sans oublier les retraités et les chômeurs. Avec de grandes batailles en perspective, tant sur la question des retraites que celle de la défense de l'emploi et du pouvoir d'achat.

Un pôle de communication enfin, avec la volonté d'être présents sur tous les fronts et de porter haut les couleurs de notre syndicat, tant sur les terrains de lutte que dans les médias nationaux. Avec aussi la refonte complète de nos outils : notre magazine et ceux des différents métiers, notre site Internet, nos bulletins d'informations juridiques... L'idée directrice, en vous donnant la parole en priorité, est de rendre nos messages plus clairs, plus limpides, plus représentatifs de ce que nous sommes et de ce que nous voulons être encore davantage : une Fédération moderne, ouverte, dynamique et agissante.

Dernier point, qui me tient particulièrement à cœur : la proximité, pour moi, c'est être avec vous sur le terrain, aussi souvent que possible. Dès les premières semaines de mon mandat, j'ai tenu à rencontrer les équipes, dans les entreprises, auprès des représentants du personnel et de nos adhérents. Mon objectif est de poursuivre ces échanges qui nous rassemblent et nous renforcent. Vous pouvez compter sur moi.

Dejan Terglav
Secrétaire général de la FGTA-FO

Sommaire

PANORAMA

Retrouvez l'actualité sociale et syndicale..... 4/5

ACTEURS

Fédération

La FGTA-FO sur tous les fronts : le rapport d'activité présenté par Rafaël Nedzynski 6/8

DOSSIER

Le XII^e Congrès fédéral de la FGTA-FO

Dejan Terglav, nouveau Secrétaire général 12

Les interventions des délégués 13

ZOOM

Congrès fédéral

La résolution générale : "Agir pour l'emploi et les salaires" 16/19

REGARD

Fédération

Notre syndicalisme contre leur crise 20

Les instances de la FGTA-FO 21

ÉVASION

Congrès fédéral

Instantanés du XII^e Congrès fédéral 22



FGTA-FO magazine

Une publication bimestrielle d'informations syndicales de la Fédération Générale des Travailleurs de l'Agriculture, de l'alimentation, des tabacs et des services annexes Force Ouvrière. Fgta-FO : 7, passage Tenaille - 75680 PARIS Cedex 14 - Tél. : 01 40 52 85 10 - Directeur de la publication : Dejan Terglav.

Responsable de la communication fédérale : Michel Enguelz - Réalisation et édition : Alexandre Rault.

Crédits photos : FGTA-FO / - Impression : Jakuzi - 25, rue de la tour 92240 Malakoff - 01 46 73 90 94 -

Numéro de commission paritaire : 1116 S 06489 - Prix annuel de l'abonnement : 8 €.

ACTUALITÉS

> **Le syndicat FO de l'ONF, FO Forêt, a tenu son assemblée générale le 23 mai 2013**



Une partie des délégués du syndicat FO Forêt présents à leur AG en compagnie de Dejan Terglav, le nouveau Secrétaire général de la FGTA-FO

En 1992, un syndicat d'ouvriers forestiers a rejoint FO. Aujourd'hui, face aux mutations du secteur et des différents métiers, ce syndicat FO est devenu FO Forêt dans la mesure où il a vocation à accueillir tous les salariés en rapport avec la forêt qui désirent défendre leurs droits et leurs intérêts.

Après la présentation du rapport d'activité et du rapport de trésorerie, les membres du bureau syndical ont été renouvelés.

Bruno Leroy, Secrétaire fédéral de la FGTA-FO, et Dejan Terglav, Secrétaire général de la FGTA-FO, ont, comme il se doit, tenu à participer à la réunion de ce syndicat actif et ambitieux.

> **Doux, promesses oubliées**

La tourmente dans laquelle sont plongés les salariés du groupe Doux n'est pas terminée. Après que 1 000 salariés ont perdu leur emploi l'année dernière dans le cadre de la liquidation du Pôle frais, d'autres licenciements sont en cours.

L'usine Doux, très importante à Pleucadeuc (29), faisait vivre 400 familles jusqu'en septembre dernier. Le groupe Doux, en difficulté, avait décidé de se séparer du site de Pleucadeuc, repris par une filiale, la société Galina. Plus de 250 personnes étaient restées sur le carreau. Il y a quelques mois, Galina avait décidé de vendre l'abattoir de Pleucadeuc qui comptait encore 147 salariés.

Pour rappel, Guillaume Garot, le ministre délégué auprès du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire avait promis qu'aucun salarié ne serait laissé sur le bord du chemin.

Nadine Hourmant, déléguée syndicale centrale FO Doux, dénonce ces promesses non tenues, le manque de visibilité sur le plan de continuation et, soutenue par la FGTA-FO, tient à faire savoir que FO continuera de se battre pour défendre les intérêts de salariés dont la moyenne d'âge souvent élevée ne facilite pas la reconversion.

VITE LU

> **Accord sur la sécurité dans les usines aux Bangladesh : l'UNI Global Union incite de nombreuses enseignes à aller dans le sens du progrès social**

L'UNI Global Union, syndicat international auquel est affilié la FGTA-FO, représente la voix de 20 millions de salariés à travers le monde, notamment dans les secteurs du commerce et de la coiffure.

Suite à l'effondrement du Rana Plaza près de Dacca qui a fait 1 127 morts fin avril (un immeuble où se trouvaient de nombreux ateliers de confection d'habits sous-traitant des commandes de plusieurs marques occidentales), l'UNI Global Union, soutenu par plusieurs syndicats et ONG, a incité de nombreuses marques à signer un accord sur la sécurité des usines au Bangladesh. La FGTA-FO se félicite que Carrefour, qui vend des habits sous sa marque Tex, fasse partie des signataires.

En acceptant le programme contraignant de réformes liées à la sécurité incendie et à la sécurité des bâtiments sur la base d'inspections indépendantes, de comités de santé et de sécurité dirigés par les travailleurs ainsi que d'un accès aux usines accordé aux syndicats, les signataires s'engagent à entreprendre des améliorations dans les usines dangereuses et à remédier comme il convient aux problèmes structurels et aux risques d'incendies. Surtout, cet accord donne aux travailleurs le droit de refuser un travail dangereux, conformément à la Convention 155 de l'OIT (Organisation internationale du travail).

Pour rappel, l'UNI militait en faveur d'un tel accord dès 2012. Il est regrettable qu'il ait fallu un tel drame pour faire avancer les entreprises concernées sur le chemin du progrès social.

> **Accord en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap dans la branche du commerce de gros**

Jacky La Soudière, délégué syndical central chez Toupargel et membre de la CAF, est aussi négociateur pour la branche du commerce de gros (CCN n°3044). Avec Janine Lecot-Lothoré, qui a tout récemment quitté son poste de secrétaire fédérale afin de prendre sa retraite, ils ont négocié dans cette branche au nom de FO un accord dans le cadre de la loi relative à l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées de février 2005.

FO a été le moteur de la négociation de cet accord qui s'articule autour de 4 axes : l'embauche, l'insertion et la formation, le maintien dans l'emploi en cas de licenciement, l'adaptation aux mutations technologiques.

Pour retrouver l'interview de Jacky La Soudière et la présentation de l'accord, rendez-vous sur le site de la FGTA-FO, ou sur la page Facebook de la Fédération : www.facebook.com/fgta.forceouvriere

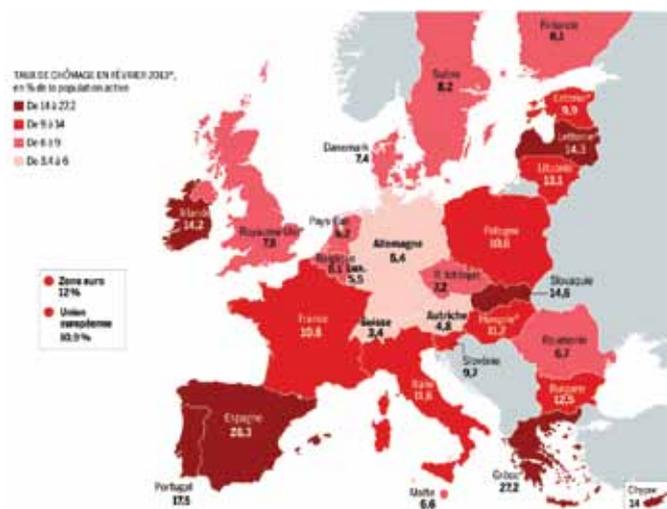
ÉTUDES

> Le chômage devrait continuer à croître sur les deux prochaines années

Selon L'Unedic, l'organisme chargé de l'assurance chômage, le nombre de chômeurs devrait continuer à augmenter en 2013 et 2014. Ainsi, le nombre d'inscrits en catégorie A (sans aucune activité professionnelle) devrait atteindre les 3,3 millions en décembre 2013, soit une augmentation de 178 700 inscrits de plus sur l'année.

L'année suivante, ce sont 128 700 inscrits supplémentaires qui devraient s'ajouter à la longue liste des demandeurs d'emploi. Toutefois, ces prévisions se basent par prudence sur les estimations les plus basses en matière de croissance.

> Le chômage plus élevé dans la zone Euro



Selon Eurostat, le taux de chômage de la population active atteint 12 % dans la zone euro tandis qu'il est de 10,6 % en Europe en dehors de cette zone. Cependant, l'Allemagne et l'Autriche, deux pays situés en zone euro, sont les pays les plus préservés par la crise jusqu'à présent.

> Inquiétudes pour les salariés du Club Med

Lundi 27 mai, le fonds Axa Private Equity et le conglomérat privé chinois Fosun ont officialisé le dépôt imminent d'un projet d'offre publique d'achat (OPA) sur le Club.

La FGTA-FO est circonspecte au sujet de cette OPA qualifiée d'« amicale » du fait que la stratégie d'entreprise n'a pas été communiquée aux représentants des salariés. Si elle stabilise l'actionariat et constitue plutôt une bonne chose pour le développement du Club Med, notamment en Asie, la FGTA-FO s'inquiète du devenir des villages en Europe et notamment en France qui connaissent quant à eux des difficultés de remplissage. Ceci est confirmé par l'annonce d'un PSE sur les call-centers en Europe par le Club Med.

Les élus FO mobiliseront tous les moyens à leur disposition pour analyser et comprendre la nouvelle stratégie de leur entreprise qui désormais appartient à un couple franco-chinois inédit.

> Stress au travail, la France dans le trio de tête

La Fondation européenne de Dublin, un institut d'études rattaché à la Commission européenne, vient de publier les premiers résultats de sa "Troisième enquête européenne sur la qualité de vie" (EQLS 2012) au sous-titre évocateur "Impacts de la crise".

Cette étude fait état d'un niveau de stress particulièrement élevé en France. En 2011, à la question : "Je me suis senti particulièrement tendu", 5 % des Français répondent "en permanence" (contre 3 % en moyenne européenne), 13 % "la plupart du temps" (contre 9 %), 13 % "plus de la moitié du temps" (contre 11 %).

Parmi les 27 pays de l'Union européenne, seules la Grèce et Chypre font apparaître des taux de stress plus élevés. Dans ce domaine comme dans d'autres, les inégalités sociales sont sensibles : pour le quartile des revenus les plus modestes, la proportion des Français qui se déclarent tendus est de 38 % (contre une moyenne européenne de 27 %), alors que dans le quartile des revenus les plus élevés, elle est de 28 % (contre une moyenne européenne de 19 %).
Source : *Le Monde* du 19/05/13

> Une précarisation accrue de l'emploi

Au premier trimestre 2012, les embauches de plus d'un mois hors intérim reculent nettement (- 4,0 % après - 2,5 % au quatrième trimestre 2011). Ce ralentissement s'explique par une baisse conjointe des CDI (- 5,2 %) et des CDD de plus d'un mois (- 2,9 %). Sur un an, le premier trimestre 2012 marque une rupture, enregistrant une baisse de 2,5 % des embauches de plus d'un mois, après deux années de hausse ininterrompues.

Cette baisse de l'offre d'emploi à moyen et long terme concerne toutes les tailles d'entreprise et tout le territoire national.

CHIFFRES

- 0,9 % c'est la baisse record du pouvoir d'achat des ménages français en 2012.
- 56 % c'est le nombre de Français qui estiment que leurs parents vivaient mieux à leur âge selon une enquête de l'IFOP.
- 0,2 % c'est le recul du PIB français en 2012.
- 1,2 % c'est la baisse de l'investissement pour cette même année.
- 2,2 % c'est la chute de la production industrielle en 2012.



La FGTA-FO sur tous les fronts : le rapport d'activité présenté par Rafaël Nedzynski

Après avoir salué les délégués et nombreux invités, représentant les organisations syndicales internationales (UITA et UNI) et européennes (EFFAT), la Confédération FO, d'autres fédérations FO, des Unions départementales FO, des syndicats d'autres pays, d'autres fédérations syndicales françaises et des anciens membres du Bureau fédéral, Raphaël Nedzynski, secrétaire général, a présenté, pour la deuxième fois, au terme de quatre mandats, le rapport d'activité préparé par le Bureau fédéral et approuvé par la Commission administrative fédérale. En voici quelques extraits.



Rafaël Nedzynski
présente le rapport
d'activité

En 2009, au moment du Congrès de la Rochelle, le monde, l'Europe étaient déjà plongés dans une crise financière et économique qui s'était propagée des Etats-Unis et de la faillite de la banque d'affaires Lehman Brothers au monde entier. A l'époque déjà, certains guettaient, annonçaient la fin de cette crise.

Quatre ans plus tard, la situation ne s'est pas améliorée mais, au

contraire, aggravée si on considère ce qui nous concerne le plus, c'est-à-dire le chômage et le pouvoir d'achat.

Si la crise perdure, c'est d'abord parce qu'aucune réforme du système bancaire mondial n'a été entreprise.

La fermeture de quelques banques aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en Espagne ou, plus récemment, à Chypre par exemple, ne change rien en profondeur.

Il en est de même des prétendus encadrements des bonus des traders ou des stock-options distribués aux grands patrons.

Des actifs pourris circulent encore et menacent comme l'épée de Damoclès le système bancaire.

S'y ajoute une spéculation contre beaucoup d'Etats qui empruntent à des taux tellement élevés qu'on peut douter de leur capacité à rembourser la totalité de leurs dettes. Et les milieux financiers qui ont été soutenus, renfloués par ces mêmes Etats, leur donnent des leçons, pire même, exigent qu'ils serrent la vis à leurs citoyens, à leurs contribuables pour réduire les déficits publics.

Un chômage effrayant

En 2012, il y avait 197 millions de chômeurs dans le monde. Ce nombre a augmenté de 4,2 millions en un an. Il devrait encore augmenter en 2013.

La tendance devrait se poursuivre au cours des cinq prochaines

années pour dépasser les 210 millions.

Selon l'OIT, une éventuelle reprise économique serait insuffisante pour faire baisser rapidement le chômage.

La crise est mondiale. La solution ne peut pas être locale. Des secteurs entiers de l'économie française dépendent de l'exportation.

C'est vrai aussi pour l'aéronautique et les travaux publics.

C'est vrai aussi pour nombre d'entreprises agroalimentaires.

S'opposer, par principe, à une Europe qui existe depuis plus de soixante ans maintenant n'a pas beaucoup de sens.

Par contre, avec la Confédération européenne des syndicats, avec l'EFFAT et UNI-Europa, nous critiquons, nous condamnons l'insuffisance, voire même l'absence d'une véritable politique sociale au niveau européen.

Cela traduit les orientations libérales d'une grande majorité des gouvernements des Etats membres de l'Union européenne.

La concurrence déloyale entre l'Allemagne et ses voisins dans le secteur de la viande est due à l'absence de salaire minimum dans ce pays, à la possibilité qu'ont les employeurs d'imposer des salaires plus bas aux personnels venus d'autres pays.

Mais cette situation est surtout rendue possible par l'absence de toute coordination au niveau européen.

Le refus des politiques d'austérité

Au niveau international, comme au niveau européen et niveau national, nous condamnons les politiques d'austérité qui donnent la priorité à la réduction des déficits publics, qui aggravent le chômage, la précarité et la pauvreté et qui ne résolvent rien.

Ces politiques nous entraînent dans un cercle infernal. Si on restreint les dépenses, si on freine les salaires, l'activité ralentit, les recettes fiscales diminuent et les déficits publics s'aggravent.

Les retraites offrent, sur ce point, un exemple édifiant.

La réforme Fillon de 2003 était censée assurer un retour à l'équilibre des régimes de retraite. Elle tablait sur une diminution du taux de chômage à 5 %.

Lorsque le chômage augmente, les recettes des cotisations

sociales diminuent. Le financement des retraites n'est pas assuré. La crise est toujours là. Les recettes en subissent le contrecoup. Force Ouvrière a gardé et gardera le cap.

Nous ne voulons pas d'un allongement de la durée de cotisation ni d'un nouveau report de l'âge de départ en retraite. Nous voulons un retour à la retraite à 60 ans pour tous.

Nous avons aussi rappelé que tous les salariés n'avaient pas la même espérance de vie. Ceux qui ont commencé à travailler plus tôt doivent pouvoir partir plus tôt. Ceux qui ont été soumis à des travaux pénibles devraient aussi pouvoir le faire.

Le Président de la République a annoncé une nouvelle réforme des retraites pour les mois à venir. Il a ouvert la porte à une nouvelle extension du nombre d'années de cotisations. C'est une erreur.

Si le gouvernement veut s'engager dans cette voie, nous combattons son projet et ferons d'autres propositions chiffrées.



Travail du dimanche, loi TEPA : de fausses solutions

C'est pour la défense du temps pour soi, du temps pour sa famille que nous avons combattu et combattons tout projet d'extension du travail du dimanche, même si on le réserve à de prétendus volontaires ou qu'on l'assortisse de contreparties juteuses.

Et qu'on ne nous dise pas que les ouvertures du dimanche vont relancer les affaires alors que le pouvoir d'achat de la plupart des consommateurs est en berne.

C'est pour la même raison que Force Ouvrière a combattu la loi TEPA puis approuvé sa suppression.

Cette loi octroyait des allègements de cotisations sociales sur les heures supplémentaires au nom du slogan « travailler plus pour gagner plus ».

Entre heures supplémentaires et création d'emplois, le gouvernement d'alors a choisi les premières.

En période de crise et de chômage, c'est curieux et même choquant.

Alors, il est vrai que cette abrogation a rogné le pouvoir d'achat des salariés qui faisaient ces heures supplémentaires.

Mais, ce qui est anormal, c'est qu'il faille faire des heures supplémentaires et sacrifier du temps libre pour arriver à un revenu correct. C'est un cache-misère pour les patrons. Cela cache le fait que les salaires de base sont insuffisants. Cela cache le fait que les qualifications ne sont pas assez rémunérées.

Les salaires d'abord

Les patrons se plaignent de l'intervention de l'Etat.

Mais, sans la pression des hausses du SMIC, ils ne feraient sans doute rien ou pas grand-chose.

Partout où elle a pu préserver le pouvoir d'achat ou l'améliorer, la FGTA-FO a signé des accords de salaires dans les branches, dans les entreprises. Et nous avons aussi négocié des compléments au salaire.

Nous poursuivons le chemin vers la généralisation du 13^e mois. Plus d'une quinzaine de branches l'ont mise en place.

La boulangerie industrielle le fera par étapes et la restauration collective s'y est engagée.

Beaucoup d'entreprises ont fait de même.

Chez Carrefour, nos syndicats ont même négocié l'équivalent d'un quatorzième mois.

De la même manière, nous revendiquons une prime de transport pour tous ceux qui ne peuvent utiliser des transports en commun qui leur sont remboursés.

Danone produits laitiers a ouvert la voie avec une prime de transport substantielle.

Cela va de 28,80 euros par mois au-delà de 5 km aller-retour jusqu'à 181 euros par mois au-delà de 100 km aller-retour.

Lorsque des employeurs acceptent de prendre en charge une partie plus importante de la cotisation pour les soins de santé ou les risques lourds, c'est aussi du pouvoir d'achat en plus et de façon pérenne. Nous sommes aussi preneurs.

Augmenter les salaires, c'est relancer le pouvoir d'achat, c'est relancer la consommation, c'est relancer l'activité économique et, au bout du bout, c'est aussi relancer l'emploi.

Les salariés sont durement frappés

Les grands patrons continuent de s'enrichir.

Les électeurs suisses, qui ne sont pas tous de sanglants révolutionnaires, ne s'y sont pas trompés quand ils ont voté, par référendum, un encadrement des rémunérations de ce grand patronat.

Qui prend les risques ? Les quelques dirigeants de Spanghero qui ont manipulé des étiquettes pour gagner de l'argent rapidement et qui risquent, au plus, de prendre des peines de prison avec sursis et des amendes ou les 300 salariés de l'entreprise qui sont sur le pont après la liquidation judiciaire ?

Qui prend des risques ? Les patrons de Doux qui ont accumulé les erreurs de gestion, qui ont laissé dépérir l'outil de travail et qui continuent, malgré tout, à gérer l'entreprise, ou les plus de mille salariés qui ont été licenciés sur décision du tribunal de commerce de Quimper et ce, sans plan social ?

Qui prend les risques ? Les actionnaires des groupes de la grande distribution ou les salariés de ces groupes auxquels on met la pression en ne remplaçant pas les départs pour garder les marges malgré la stagnation du chiffre d'affaires ?

Le risque n'est-il pas aussi pour les salariés des fournisseurs auxquels on serre la vis ?

Chez GAD, nous ne reprochons pas à la direction des erreurs de gestion, ni encore moins des irrégularités, mais toute la filière porcine est en danger.



Nous voulons d'abord sauver les emplois des deux sites où près de mille emplois sont en jeu. Mais, au-delà, c'est de l'avenir, du redressement de toute la filière que nous voulons discuter avec les pouvoirs publics et avec les employeurs.

Négocier sur l'emploi

Sur l'emploi, il faut que les employeurs jouent le jeu, dans la viande comme dans les autres secteurs d'activité.

Malgré les critiques de certains, nous avons signé des accords sur la gestion prévisionnelle des emplois. Nous l'avons fait parce que nous croyons qu'il faut savoir anticiper, prévoir ce que seront les filières, les métiers, les entreprises dans cinq ans, dans dix ans. En clair, nous voulons que les entreprises nous disent où elles veulent aller, qu'elles investissent, qu'elles adoptent les mesures nécessaires pour préserver puis améliorer l'emploi et les conditions de travail.

Mais encore faut-il qu'elles jouent le jeu, qu'elles acceptent de dévoiler leur stratégie à leurs salariés.

Elles doivent le faire rapidement.

Dans la grande distribution, les nouvelles technologies, les puces RFID, les tunnels par lesquels passeront les chariots des clients sont en train de devenir opérationnels.

Il est plus que temps d'ouvrir des négociations sur les conséquences de ces changements pour l'emploi et les qualifications des salariés.

Les industries agroalimentaires, fleuron du commerce international de la France, perdent des parts de marché à l'export.

Nous voulons en discuter.

Faire reculer la précarité

Cela fait plus de dix ans maintenant que la FGTA-FO a présenté une liste de revendications pour faire reculer la précarité. Et nous avons enregistré des avancées par des accords de branche et d'entreprise.

Nous n'avons pas attendu l'accord du 11 janvier 2013, alambiqué sur ce sujet, pour faire remonter les planchers des contrats à temps partiel dans plusieurs secteurs.

La Commission administrative a fixé un plancher de trente heures comme objectif.

Nous avons mis en place des complémentaires santé obligatoires avec désignation d'un organisme assureur dans l'artisanat alimentaire, dans les HCR, dans l'agriculture, dans les services à la personne, dans la coiffure, dans la boulangerie industrielle et j'en oublie.

Nous avons fait baisser des conditions d'ancienneté sur la prévoyance.

Nous avons obtenu le remplacement de l'ancienneté d'entreprise par l'ancienneté de branche dans la restauration collective.

Dans les HCR, nous avons fait améliorer les droits des saisonniers à l'assurance-chômage.

Ils bénéficient eux aussi de la prime TVA et de la complémentaire santé. Et nous avons, bien entendu, approuvé la Confédération FO lorsqu'elle a signé plusieurs accords sur l'emploi des jeunes.

Ces textes ont mobilisé des moyens supplémentaires pour combattre l'illettrisme parmi les jeunes et la préparation

professionnelle pour ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi. Ils ont aussi instauré des aides pour faire face aux frais de transport, de restauration, à l'achat de tenue vestimentaire, aux cautions logement quand les jeunes commencent à travailler.



Une assemblée attentive

Peser dans les négociations

Nous avons des revendications sur la précarité, sur les salaires, sur l'emploi, sur les conditions de travail et sur l'organisation du travail. Notre outil pour les faire entendre et faire progresser les droits des salariés, c'est la négociation collective.

La négociation collective est une question de rapport de forces. Nous sommes entendus en fonction de ce que nous disons, de ce que nous pesons et de ce que nous représentons.

La mesure de la représentativité par branche donne au total 15,94 % à Force Ouvrière.

À la FGTA-FO nous avons perdu notre représentativité dans quelques branches en passant sous les 8 %.

Ce n'est malheureusement pas une surprise parce qu'il s'agit des secteurs où nous n'avons pas d'implantation syndicale. Nous avons quatre branches où nous passons la barre des 30 % et où nous pouvons signer des accords tout seul. Ce sont les coopératives de consommation, les cafétérias, la boulangerie industrielle et les pâtes alimentaires. Dans la plupart de nos secteurs d'activité, nous atteignons entre 8 et 30 % avec des écarts importants puisque nous sommes, par exemple, la première organisation dans des secteurs comme la grande distribution, la restauration collective ou la poissonnerie.

Dans certains secteurs, nous serons en situation plus délicate quand d'autres syndicats font plus de 30 % à eux seuls.

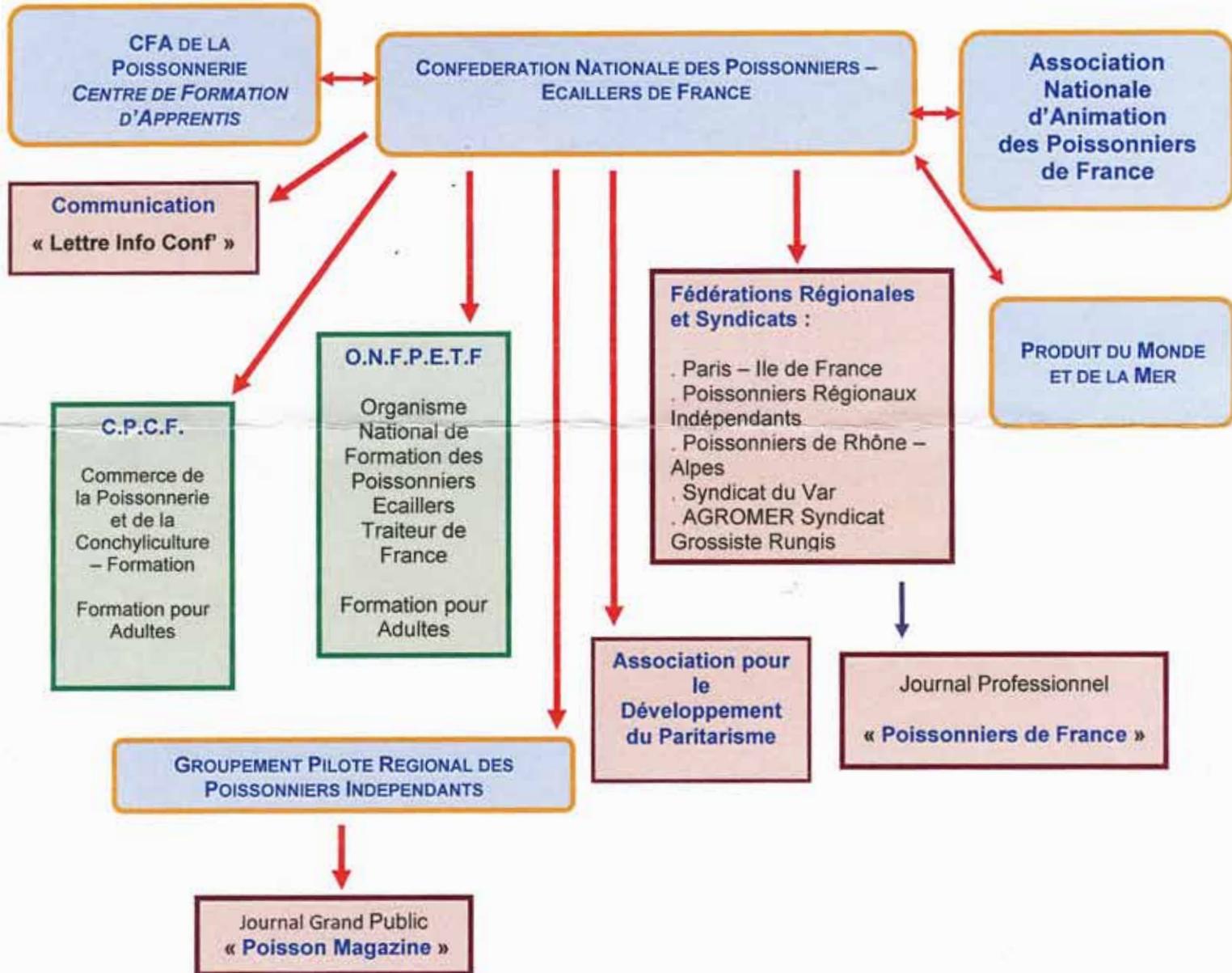
Représentativité et syndicalisation

Nous obtenons les meilleurs résultats là où nous avons de bonnes implantations syndicales. Le lien entre syndicalisation et élections est évident. La syndicalisation a été une priorité de ce mandat.

De 2009 à 2011, nous n'avons pas encore le recul suffisant pour 2012, la FGTA-FO a progressé en adhésions, en cartes et en timbres placés. Force Ouvrière a obtenu, au bout de longues années, le crédit d'impôt sur les cotisations syndicales pour les salariés non-imposables. Les deux tiers de la cotisation seront maintenant remboursés à tous les adhérents. L'argent ne doit donc plus être un obstacle à la syndicalisation. Cela aussi doit nous rendre optimistes quant à l'avenir de notre organisation. ■

LA MAISON DE LA POISSONNERIE

Président : Pierre JESSEL



La Maison de la Poissonnerie a plusieurs organisations/associations qui ont pour but de promouvoir le métier de Poissonnier.

Grâce à ses structures vous pouvez obtenir des diplômes, vous former aux différents stages proposés mais aussi vous accompagner et surtout défendre les intérêts des Professionnels.

1, rue de Concarneau – Marée 30321 94569 RUNGIS CEDEX

☎ : 01.46.86.96.29 @ : infos@poissonniers.com

Fédérer pour mieux protéger



EnVisages
La Complémentaire Santé
du Commerce Alimentaire
de Proximité



Résultats des élections



Syndicats	Nombre de voix	%
CAM Laval		
FO	281	60,8 %
CFDT	177	38,3 %

Syndicats	Nombre de voix	%
Carrefour Riom		
FO	413	91 %

Syndicats	Nombre de voix	%
Carrefour Market national		
FO	4 114	23,23 %
CFDT	3 662	20,68 %
CFTC	2 269	12,81 %
CGT	5 729	32,35 %
UNSA	546	3,08 %
SUD	637	3,6 %
CGC	755	4,26 %

DES PRIX BAS SUR VOS PRODUITS DU QUOTIDIEN, CA EXISTE ET C'EST CHEZ DIA !

- Un magasin plus beau, plus clair et plus pratique
- Plus de 100 fruits & légumes frais à petits prix
- 1700 produits de marque DIA testés et approuvés par les consommateurs
- 800 grandes marques à prix bas
- Des remises immédiates grâce à la Carte Club DIA

DIA

Les prix BAS, c'est chez DIA



Dejan Terglav, nouveau Secrétaire général

Né en 1958 à Sarajevo, aujourd'hui capitale de la Bosnie-Herzégovine, d'une mère serbe et d'un père slovène, Dejan Terglav, nouveau Secrétaire général de la FGTA-Force Ouvrière a, c'est le moins que l'on puisse dire, un parcours atypique. A l'occasion du congrès de Dijon, il a bien voulu confier au *FGTA-FO Magazine* une partie de son histoire personnelle et syndicale et, surtout, présenter les grands axes de son action future au sein de la Fédération.

Né dans une famille modeste, ouvrière et paysanne, je suis arrivé à Paris à l'âge de dix ans, en plein événements de mai 68 ce qui, plus ou moins consciemment, a dû me marquer. Cela m'a en effet poussé à être curieux et à construire moi-même mes propres opinions.



Dejan Terglav, le nouveau Secrétaire général de la FGTA-FO, aux côtés de Jean-Claude Mailly lors du Congrès de Dijon.

Diplômé de l'enseignement professionnel

Nanti de trois diplômes d'enseignement professionnel (ajusteur-tourneur, chaudronnier, fabrication d'instruments de chirurgie), j'ai travaillé deux ans comme ouvrier dans cette dernière branche avant de repartir en Yougoslavie effectuer un service militaire de 24 mois qui m'a permis de tisser des liens et des amitiés avec des personnes que je retrouve aujourd'hui dans le syndicalisme de différents pays du monde.

Premières armes syndicales

Revenu en France en 1980, je suis embauché chez Casino en pensant que c'est un emploi provisoire. En fait, j'y suis resté et j'y ai occupé toute la panoplie des postes depuis pousseur de caddies jusqu'à responsable des fruits et légumes ou des caisses.

De toutes mes lectures, c'est ce que j'avais lu sur Force Ouvrière qui m'avait paru le plus en phase avec mes propres idées. C'est donc

sous cette bannière que je me suis présenté aux élections. Durant mes quinze ans de présence chez Casino, j'ai gagné toutes les élections (une fois même avec 100 % des voix !), puis je me suis intégré dans la structure FO Casino, devenant successivement membre du CCE, du Comité de groupe, puis responsable « Paris-Bretagne ». Ressentant l'envie de porter plus haut mes convictions, je me suis présenté et ai été élu à la CAF (Commission administrative fédérale) en 1997, devenant permanent un an plus tard et ayant en charge, entre autres, les secteurs de la grande distribution, de la restauration rapide et de l'international.

Une priorité : la proximité avec les syndicats

Dans mon action à venir à sa tête, je souhaite avant tout que la Fédération soit au service des syndicats et non l'inverse. C'est pourquoi j'envisage de mettre l'accent sur trois priorités :

- Une communication rapide et moderne.

La communication, c'est la vitrine de la Fédération et de ses syndicats. Nous devons maîtriser et valoriser tout ce que nous faisons et gagner en rapidité en perfectionnant les moyens les plus modernes.

- Une formation pour le plus grand nombre.

Tout en formant le plus grand nombre possible de militants, nous devons insister sur l'aspect qualitatif : il faudra que les camarades que l'on envoie négocier soient hyper-formés et deviennent le plus compétents possible. Mais nous devons également faire en sorte que les militants connaissent parfaitement la ligne politique de la FGTA-FO.

- Un service juridique renforcé.

Un panel d'avocats répartis sur l'ensemble du territoire travaillera en lien avec les Unions départementales. Une veille juridique pointue pour connaître en temps réel toutes les jurisprudences et textes nouveaux susceptibles de concerner chaque secrétaire fédéral sera mise en place.

Renforcer l'international

Je souhaite enfin renforcer la FGTA-FO au niveau international. Il me paraît essentiel que la Fédération exerce tous les mandats qui lui sont dévolus pour créer des liens directs avec les grandes organisations syndicales qui sont en phase avec nous, de manière à peser de tout notre poids sur les décisions européennes et mondiales. ■



Les interventions des délégués



Laurent Rescanières,
DSC Danone PLF

Laurent Rescanières : DSC Danone PLF

Nous sommes aujourd'hui confrontés à une crise sans précédent alors que les sociétés du groupe Danone avaient jusqu'à présent été épargnées. Le groupe connaissant une baisse constante des volumes vendus en Europe, la direction a annoncé un plan d'économie

qui devrait se traduire par la suppression de 236 postes en France. Nous sommes actuellement en négociation sur l'accompagnement des mesures sociales et avons obtenu de la part du PDG qu'il n'y ait aucun licenciement sec.

Par ailleurs, nous nous sommes retrouvés dans l'une des revendications de FO : la prime de transport. En 2012, nous avons abouti à un accord qui permet un versement mensuel allant de 4 à 194 euros. Depuis la loi sur la représentativité, les relations avec les autres organisations syndicales se durcissent, ce qui amène FO Danone à travailler sur de nouvelles implantations de notre organisation syndicale. L'UNSA Force de Vente vient de nous rejoindre et nous sommes à la veille de concrétiser la création de sections syndicales dans des unités de 300 et 150 salariés. Les prochaines élections ayant lieu en avril 2014, notre objectif est de devenir la seconde organisation syndicale de Danone produits laitiers.



Cyril Herbin,
DSC FO Coca-Cola

Cyril Herbin : DSC Coca-Cola

L'entreprise Coca-Cola fait subir aux salariés des réorganisations continues depuis de nombreuses années. Au passage, elle en profite pour se délester des travailleurs au nom de la sauvegarde de la compétitivité, ceci en délocalisant dans les pays à faible coût de main-d'œuvre sacrifiant ainsi

les salariés sur l'hôtel de la Bourse. L'une des conséquences en est que la charge de travail et les risques psycho-sociaux qui vont avec augmentent pour ceux qui restent. Fidèle à la pratique contractuelle de FO, nous négocions dans l'intérêt des adhérents et des salariés, mais nous souhaiterions, pour plus d'efficacité, être tenus au courant des accords signés dans les autres entreprises afin d'en faire profiter ainsi nos syndiqués.



Pascal Saeyvoet : DSC FO
Auchan

Pascal Saeyvoet : DSC Auchan

Si le nombre d'hypermarchés et d'autres points de vente est en constante augmentation, cette progression s'accompagne hélas du développement des magasins en franchise qui sont, il faut bien le dire, le hard-discount du statut social.

En effet, les salariés de ces sites sont bien souvent livrés

à des responsables peu soucieux du respect des droits des travailleurs. Il en est de même pour les « drive » qui emploient surtout des étudiants en CDD au premier niveau du salaire de la branche (SMIC). Nous appelons la FGTA-FO à être vigilante et à interpeller dès maintenant la branche sur les éventuelles conséquences sociales du développement du e-commerce.

Dans la grande distribution, si les mètres carrés augmentent, il n'en va pas de même pour l'emploi, ce qui conduit à une détérioration importante des conditions de travail : horaires décalés et irréguliers, contraintes psychosociales et troubles musculo-squelettiques qui, dans ce secteur, sont en moyenne deux fois plus fréquents que dans les autres secteurs d'activité. Ajoutons à cela que le travail du dimanche, avec ou sans majoration, tend à se banaliser dans les supermarchés et hard-discount. Tout cela nous amène à dire que travailler dans la grande distribution n'est pas forcément l'enfer mais c'est loin d'être le paradis.



Yann Couroussé,
Système U

Yann Couroussé : Système U

Chez Système U, nous avons obtenu 1 % au 1^{er} janvier 2013 quelle que soit l'inflation, avec réaligement automatique si nécessaire au 1^{er} janvier 2014, plus les aménagements divers : prime de panier, intéressement, participation. Pour notre part, nous insistons sur la nécessité de la syndicalisation

qui, seule, peut permettre d'établir un rapport de force en notre faveur et favoriser de meilleurs résultats dans la négociation.

Dominique Douin : DSC Socopa

Socopa, comme Charal en 2008, a été racheté par le groupe Bigard qui désormais recense plus de 14 000 salariés, ce qui ne rend pas la négociation plus facile pour autant. L'entreprise,



Dominique Douin,
DSC FO Socopa

confrontée au dumping social exercé par quelques pays voisins, est dans une logique de rentabilité qui conduit à multiplier les licenciements pour inaptitude ainsi que les ruptures conventionnelles.

De plus, les services annexes qui permettaient les reclassements ont été supprimés ou externalisés ce qui fait que le groupe a perdu 1 000 salariés

en un an. Les intérimaires ont disparu et les départs ne sont pas remplacés. Et oui, en plus de transformer de la viande, l'entreprise fabrique des handicapés. Bien sûr, nous avons mis en place des accords sur la pénibilité et les risques psychosociaux, mais les dirigeants se donnent bonne conscience car il est bien compliqué de les mettre en application. Nous avons quand même une bonne nouvelle : la NAO 2013 a permis que les salariés obtiennent jusqu'à 100 euros d'augmentation mensuelle.

une amputation des droits acquis, une porte béante de sortie, rapide et brutale, vers le chômage. Je demande à la Fédération de prendre toutes les mesures afin de trouver toutes les parades juridiques, sociales et syndicales pour l'emploi et le respect des salariés et des acquis sociaux.



Jérôme Berson,
FO Carrefour

Jérôme Berson : délégué syndical FO Carrefour

Il y a quelques années je me souviens d'avoir eu à présenter ma carte syndicale à chaque événement important pour notre organisation. Je déplore que cette pratique se soit estompée avec le temps.

Mon syndicat a vocation à avoir des adhérents isolés, à

les aider à monter des équipes, et les amener aux élections. J'ai le plaisir de vous annoncer qu'hier, une section forte de 14 adhérents s'est constituée chez LDC à Loué.



Jean-Michel Hardy,
Marie Brizard

Jean-Michel Hardy : Marie Brizard

Nous envisageons que dès la fin du Congrès soit mise en place une USTA FO de la Gironde avec la participation de la FGTA-FO comme c'est déjà le cas dans d'autres Unions départementales. Quant à l'entreprise Marie Brizard, nous sommes 230 salariés à y travailler sur trois sites.

Le groupe Belvédère à qui nous appartenons a été placé en redressement judiciaire en mars 2012 et Marie Brizard a suivi en juillet 2012. A Bordeaux, nous avons de bonnes raisons de nous inquiéter pour la pérennité de nos emplois car l'entreprise se trouve considérablement affaiblie.



Pascal Le Cadre, délégué
FO chez Jean Floch

Pascal Le Cadre : Jean Floch

L'entreprise où je travaille abat et transforme du porc charcutier. FO est majoritaire avec plus de 60 % des suffrages lors des dernières élections. Notre grille de salaires est au-dessus de celle de la branche et on y tient comme à la prune de nos yeux : nous nous souvenons qu'en 2010 nous avons dû

faire grève pour obtenir la satisfaction de nos revendications. Nous avons également obtenu une amélioration de la mutuelle d'entreprise sur certains postes. En revanche, faute de propositions crédibles, nous n'avons pas conclu d'accords sur la pénibilité et sur l'égalité professionnelle.

Nous sommes très inquiets quant aux conséquences du dumping social dans la filière viande. 50 000 emplois directs sont menacés par la concurrence déloyale organisée au sein de l'Union européenne en particulier en Allemagne.



Gérard Covache,
DSC FO Dia

Gérard Covache : DIA

En matière de location-gérance, le travail du dimanche se déploie, toutes régions confondues. Nous sommes confrontés à une véritable déferlante d'ouvertures les dimanches et jours fériés, sur la base d'horaires les plus fantaisistes, sans aucun respect des dispositions légales régissant les amplitudes d'ouverture et

de fermeture des commerces, sans aucun respect des plages de repos obligatoires pour les salariés.

La location-gérance est un fléau social et humain qui représente



Laurent Hobel,
DSC FO Coop d'Alsace

Laurent Hobel : Coop d'Alsace

Ceci est notre dernier Congrès. D'ici 18 mois au maximum notre entreprise aura disparu, cédée à Leclerc. Ils osent un projet de relance mais en fait les salariés ont été mis devant le fait accompli. Beaucoup d'entre eux ont plus de 50 ans et ne retrouveront jamais de



travail. Sachant que d'autres coopératives vont suivre le même chemin, c'est tout un pan de l'économie sociale et solidaire qui est en train de disparaître, ces entreprises qui sont viables sans être à but lucratif.

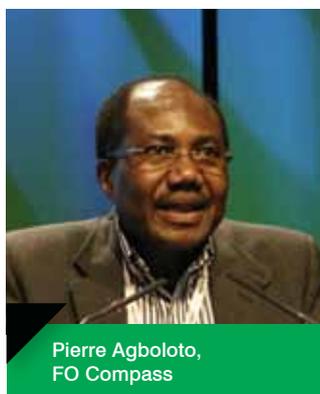


Bruno Lanoé, Cooperl Arc Atlantique

Bruno Lanoé : Cooperl Arc Atlantique

L'élevage porcin ayant tardé à se restructurer se voit confronté à une crise accentuée par la mise aux normes « bien-être ». De plus, la flambée des prix des matières premières agricoles fait craindre des restructurations d'entreprises et des destructions massives d'emplois. Par ailleurs, la filière subit de

plein fouet le dumping social de certains pays européens qui créent de graves distorsions de concurrence. A titre d'exemple, l'utilisation par l'Allemagne de salariés à bas coût détachés des pays d'Europe centrale fait que le rapport du coût de la main-d'œuvre entre l'Allemagne et la France est de un à trois, alors même que dans nos métiers, 70 % à 75 % de la valeur ajoutée est constituée par la masse salariale. La seule solution pour les militants FO est qu'un salaire minimum de branche soit mis en place dans tous les pays de l'Union européenne.



Pierre Agboloto, FO Compass

Pierre Agboloto : Compass

Chez Compass, un syndicat fortement minoritaire est parvenu à force d'arguties à faire invalider les élections, créant ainsi un vide juridique sans précédent. Depuis, la chasse aux délégués FO est ouverte : harcèlement, changements de postes de travail... Par ailleurs, Compass

et autres s'organisent pour ne pas accorder d'augmentations de salaires.



Stéphanie Prat-Eymeric, coordinatrice nationale FO Coiffure

Stéphanie Prat-Eymeric : coordinatrice nationale FO Coiffure

Après deux années difficiles auprès du CE, je me suis rendue compte du besoin d'information des salariés de la coiffure qui n'ont aucune culture syndicale.

Depuis octobre 2012, détachée de mon salon, je suis en charge de la coordination de ce secteur. La majeure partie de mon activité est consacrée à la rencontre des salariés sur le terrain.

La coiffure, c'est 100 000 salariés dont 88 000 dans les TPE avec des salaires particulièrement bas et des conditions de travail difficiles, ce qui rend le métier peu attractif. Le nombre d'adhérents ne cessé d'augmenter depuis que le secteur coiffure a rejoint la FGTA-FO en 2009.



Martine Saint-Cricq, Carrefour Labège

Martine Saint-Cricq : Carrefour Labège

Ces quatre dernières années ont été marquées par une accentuation des difficultés que connaissent les salariés. Les plans sociaux, fermetures d'entreprises, licenciements, ne cessent de se multiplier. Les dernières NAO de Carrefour ont été très difficiles et, si nous avons signé un accord,

c'est parce que nous étions dans l'incapacité de lancer un mouvement qui aurait desservi l'ensemble des travailleurs. Cependant, nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins et nous ne pouvons continuer à accepter autant d'austérité et de concessions sur le travail du dimanche. Accepter l'ouverture dominicale, ce serait accepter que le dimanche se banalise. Et que l'on ne se fasse pas d'illusions : par la suite tous les autres corps de métiers seraient dans l'obligation de s'aligner.

Par ailleurs, n'oublions pas que, durant ces temps de crise, ce sont les femmes qui subissent le plus de dérives, en particulier les femmes seules avec un ou plusieurs enfants qui parfois n'ont même plus de toit ou de couverture sociale pour se soigner et soigner leurs enfants.



Pierre Bancel, HCR Rhône

Pierre Bancel : HCR Rhône

Le secteur HCR en France occupe plus de 650 000 salariés permanents dont 40 % sont rémunérés au SMIC, mais 1 % seulement des entreprises ont plus de 50 salariés ce qui rend difficile l'implantation syndicale. Entre 2009 et 2012, la FGTA-FO est allée chercher avec les dents les contreparties

pour les salariés du passage de la TVA de 19,6 à 5,5 % : mise en place d'une grille de salaire avec entrée à 1 % au-dessus du SMIC, création d'une prime TVA annuelle pour l'ensemble des salariés, reconnaissance des jours fériés, obligation d'affilier tous les salariés au régime HCR Santé dont la moitié de la cotisation est payée par l'employeur.

Ces mesures concrètes permettront peut-être de compenser les contraintes des métiers du secteur : horaires à contretemps, journées en coupures, amplitudes et durée du travail.

N'oublions pas que 30 % des jeunes qui sortent des écoles hôtelières quittent le secteur après 6 mois de vie professionnelle.



Patrice Couverchel, Coopérateurs de Normandie

Patrice Couverchel : Coopérateurs de Normandie

Les plans sociaux se multiplient dans les coopératives de consommation. En Normandie, nous en sommes au deuxième plan social. Un autre PSE est en cours à Coop-Atlantique. Visiblement, une page se tourne chez les coopératives de consommation qui sont

dans un triste état et dont les salariés se posent de plus en plus de questions.



Joëlle Noldin,
Carrefour Sevrans

Joëlle Noldin : Carrefour Sevrans

Le département de la Seine-Saint-Denis souffre et souffrira plus encore dans l'avenir de la perte des entreprises industrielles (dernièrement PSA Aulnay) et des services publics qui n'arrivent plus à rendre un service de qualité aux usagers.

Par ailleurs, ce département est historiquement une terre d'accueil des familles immigrées. Sur 206 000 jeunes âgés de 15 à 24 ans, 13 000 sont inscrits à Pôle Emploi mais, le plus grave, c'est que 40 000 sont laissés au bord du chemin sans qualification et sans vision d'avenir, ce qui crée un climat anxieux.

Sur le plan syndical, à Carrefour Sevrans, sur 320 salariés, dont plus de la moitié à temps plein, 70 adhèrent à FO. Notre action syndicale consiste à obtenir les mêmes conditions pour tous avec un objectif principal : un emploi = une qualification !



Jacky La Soudière, DSC
FO Toupargel

Jacky La Soudière : Toupargel

En quatre ans, Toupargel a vu son chiffre d'affaires chuter de plus de 9 % soit plus de 30 millions d'euros perdus. Certes, il y a la crise mais l'entreprise porte une large responsabilité dans ce résultat. En lançant son opération « Cap 2013 », elle a eu comme résultat de casser le lien client-

vendeur-livreur. Ce n'est pas faute pour nous d'avoir alerté à plusieurs reprises notre PDG mais, très mal conseillé par son

entourage, il n'a jamais voulu reconnaître son erreur. En ce début d'année 2013, la chute du chiffre d'affaires se poursuit à un rythme accéléré, ce qui ne manque de nous inquiéter quant au maintien de l'emploi dans les années à venir.

L'une de nos difficultés, c'est que FO n'est pas majoritaire, d'où la difficulté de faire valoir nos droits face à d'autres organisations syndicales plus conciliantes vis-à-vis de l'employeur.



Joël Thibault,
Cognac Hennessy

Joël Thibault : Cognac Hennessy

J'ai réussi à gagner les élections dans mon entreprise ce qui m'a valu pas mal de déboires. Pour moi, l'important c'est le travail quotidien sur le terrain. Je me félicite que le nombre de militants soit en progression au Congrès.



Joseph Camus,
boulangerie industrielle

Joseph Camus : boulangerie industrielle

FO est devenue la deuxième organisation syndicale de la branche et peut désormais signer seul des accords.

Nos revendications principales portent sur l'amélioration des conditions de travail, car la branche génère encore beaucoup trop d'accidents du travail ce qui est inacceptable.



Pierre Agboloto,
FO Compass

Pierre Bareille : Carrefour sièges sociaux.

Les cadres salariés ont les mêmes préoccupations que les autres salariés : salaires, emploi, respect et conciliation de la vie professionnelle et personnelle. Trop souvent, l'amélioration des résultats financiers se fait au détriment de la cohésion sociale des

équipes : la réussite de l'autre peut être une menace. Face à cette situation, le cadre a souvent le choix entre la soumission et la démission. Or les cadres veulent être des acteurs au sein de l'entreprise et pouvoir partager leurs réflexions.

Par conséquent, nous appelons la Fédération à renforcer la syndicalisation des cadres. ■



Résolution générale :

« Agir pour l'emploi et les salaires »

Réuni à Dijon les 23, 24, 25 et 26 avril 2013, le Congrès de la FGTA-FO réaffirme sa ferme détermination à défendre les droits et garanties des salariés, retraités et chômeurs qui résultent du Code du travail et des conventions collectives. Représentative dans les secteurs de l'agriculture et des métiers de l'environnement qui lui sont connexes, de l'agro-alimentaire, du commerce, de l'industrie hôtelière et du tourisme, des tabacs et des services annexes ; les services à la personne, la coiffure, etc., la FGTA-FO rappelle son attachement à la hiérarchie des normes ainsi qu'à la pratique contractuelle et conventionnelle.

I. Situation économique et pouvoir d'achat

Dans le contexte économique actuel, dû à la crise systémique du capitalisme, le Congrès réaffirme l'urgence d'un changement de cap, et qu'une rupture à tous les niveaux, international, européen et national, est nécessaire à une sortie de crise.

Les politiques d'austérité poursuivies par le gouvernement, soutenu par le patronat, ne peuvent produire que plus de misère, qui touche en premier lieu les salariés, et notamment les plus précaires d'entre eux ; les jeunes, les femmes et les seniors.

Le Congrès condamne l'austérité qui prend appui sur le Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance (TSCG) ratifié par le Parlement à l'automne 2012 et qui impose, aux Etats européens, un encadrement de leurs dépenses et une réduction des déficits publics à hauteur de 3 % du PIB.

De même, le Congrès condamne l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013, pour « un nouveau modèle économique et social au service de la compétitivité des entreprises et de la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels des salariés », signé par le patronat et trois organisations syndicales. Il introduit plus de flexibilité, de compétitivité au service des patrons et engendre des reculs sans précédent pour les salariés.

Le Congrès se félicite de la non-signature de cet accord par la confédération FO et soutient les actions engagées contre sa transcription dans la loi.

Le Congrès s'oppose à la financiarisation de l'économie au détriment de l'emploi et de la rémunération des salariés. De nombreux salariés sont confrontés à la baisse de leur pouvoir d'achat liée à des salaires qui stagnent, à des prix qui flambent (alimentation, loyers, énergies, etc.) et à un taux de chômage jamais égalé depuis des décennies.

Contrairement à ce constat, la part des richesses pour les

patrons et les actionnaires n'a cessé de croître au détriment des salariés, des retraités et des chômeurs.

Le Congrès condamne la logique d'abaissement du coût du travail et dans le même temps les nombreuses délocalisations d'entreprises.

Le Congrès regrette l'absence de « coup de pouce » significatif au SMIC, qui aurait eu pour effet d'augmenter le pouvoir d'achat des salariés, seul à même de relancer l'économie et donc l'emploi.

Le Congrès note néanmoins une amélioration apportée aux mécanismes de revalorisation du SMIC prenant mieux en considération le poids des loyers et de l'énergie dans le budget des ménages.

Le Congrès revendique des augmentations générales fortes pour tous, qu'il s'agisse des salaires, des retraites et des prestations sociales, et exige à cet effet la réouverture immédiate des négociations de branche pour recréer de véritables écarts hiérarchiques, de plus il appartient aux pouvoirs publics de l'encourager, de la favoriser et d'agir sur les leviers qui sont à sa disposition (SMIC, politique fiscale, encadrement des dispositifs d'exonération de cotisations sociales...).

Le Congrès revendique la généralisation d'un 13^e mois ainsi qu'une prime transport pour tous.

Le Congrès apporte tout son soutien aux salariés victimes des conséquences de la crise financière qui a aggravé la situation économique et sociale, des plans sociaux et des suppressions d'effectifs, notamment dans les secteurs de la FGTA-FO.

II. Conditions de travail, santé et sécurité

Le Congrès constate que les conditions de travail se dégradent, et ce dans tous les secteurs couverts par la Fédération. La recherche constante de gains de productivité sur le travail conduit les entreprises à exercer des pressions intolérables sur les salariés occasionnant ainsi une souffrance au

Congrès fédéral

travail en forte augmentation, occasionnée également par le non remplacement des salariés absents.

En matière de lutte contre la précarité, le Congrès réaffirme son attachement au contrat à durée indéterminée à temps complet qui est pour la FGTA-FO la forme normale du contrat de travail.

Le Congrès réclame donc la suppression du temps partiel subi et sa substitution par du temps plein, surtout dans les secteurs dans lesquels le recours abusif au temps partiel est structurel.

Le Congrès exige l'abrogation des dérogations prévues dans le cadre de la « directive détachement » au sein de l'Union européenne et la fin des abus qui en découlent, notamment dans le cadre des agences de portage étrangères.

Le Congrès réaffirme sa volonté de réduire le travail précaire sous toutes ses formes (CDD, intérim, temps partiels, saisonniers, prestataires de services...) et rappelle que les salariés précaires sont souvent les premières victimes de la crise. Il est inadmissible que toutes ces formes de contrat de travail ne permettent pas à ces salariés de vivre décemment de celui-ci. Le temps partiel ne peut être admis que s'il est choisi et non subi.

Le Congrès s'oppose à toutes velléités de remise en cause de la durée légale du travail à 35 heures et des accords de réduction du temps de travail signés dans les branches et entreprises.

Le Congrès réaffirme son attachement au repos dominical et au respect de la vie privée et familiale des salariés. Le Congrès est opposé à l'élargissement de l'ouverture du dimanche des entreprises de la grande distribution, des commerces et services, et dénonce les pratiques des entreprises consistant à créer des usages pour imposer des modifications de la législation.

Le Congrès revendique une obligation de négociation sur la prévention des risques professionnels et l'accentuation des actions comme la lutte contre les nuisances et autres pollutions sur les lieux du travail et la prise en compte de la pénibilité.

Le Congrès considère que les évolutions technologiques doivent conduire à améliorer à la fois les conditions de sécurité et de travail de tous les salariés.

Le Congrès constate que le développement de la précarité de l'emploi, du recours au contrat de travail à durée déterminée, au travail intérimaire, à la sous-traitance, à la gérance ou à la location-gérance, isolent et fragilisent les salariés et les rend plus vulnérables aux risques professionnels.

Le Congrès exige l'application de la législation en matière de sécurité pour l'ensemble des salariés.

Le Congrès réaffirme sa revendication d'une réelle médecine du travail indépendante avec un nombre suffisant de médecins du travail. La médecine du travail doit rester un élément fonda-

mental pour les salariés en matière de santé et de prévention des risques professionnels.

III. Sécurité sociale et prévoyance

Le Congrès réaffirme son attachement indéfectible aux principes fondateurs de la Sécurité sociale pour tous et, en particulier, de l'article premier de l'ordonnance du 4 octobre 1945 qui déclare que : « La Sécurité sociale est la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes. » De la naissance au décès, la Sécurité sociale, fondée sur le principe de la solidarité, constitue le socle qui garantit une couverture minimum de protection sociale dans toutes les périodes de l'existence de tous. C'est une des bases primordiales des valeurs républicaines défendues par la FGTA-FO.

Le Congrès tient à rappeler que la Sécurité sociale doit permettre à chacun de cotiser en fonction de ses moyens et à se soigner en fonction de ses besoins.

Le Congrès dénonce la campagne mensongère contre la Sécurité sociale, qui est plus que jamais décriée et accusée de tous les maux, tels qu'être à l'origine du manque de dynamisme économique de la France, alors que le système de protection sociale français a joué le rôle d'« amortisseur » social et a permis de surmonter, pour beaucoup, la crise née en 2008. Ce rôle a été reconnu par tous.

Le Congrès s'oppose à l'étatisation de la Sécurité sociale, aux nouveaux plans de remboursement et à terme à sa « privatisation ».

Le Congrès exige la réduction du déficit de la sécurité sociale par la tenue des engagements des pouvoirs publics de compenser les milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales faites aux entreprises.

Pour pallier ces désengagements, les institutions de prévoyance et les mutuelles permettent la mise en place de couverture complémentaire aux salariés par le biais d'une cotisation collective.

Le Congrès rappelle l'importance du rôle du paritarisme et de ces conseils d'administration, seuls garants d'un contrôle efficace des institutions de prévoyance. Le respect de la gouvernance du paritarisme est incontournable et doit être préservé.

Le Congrès s'oppose ainsi à l'absence de clause de désignation dans l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013.

Le Congrès demande une couverture complémentaire santé pour tous et l'ouverture de négociation sur ce sujet dans toutes les branches qui n'en disposent pas.



IV. Retraite et retraites complémentaires

Le Congrès rappelle son attachement aux retraites par répartition, seul système qui garantisse la retraite des générations futures grâce à la solidarité intergénérationnelle et interprofessionnelle des salariés. La crise actuelle a démontré le danger que constitue un système de retraite par capitalisation.

Le Congrès réaffirme son opposition à la réforme injuste et inefficace de 2010, ainsi qu'à une réforme systémique du régime général mettant en place un compte notionnel ou par points voulu par le patronat et certaines organisations syndicales.

Face aux attaques des pouvoirs publics et du patronat sur les retraites, le Congrès soutient les actions et les revendications de la Confédération Force Ouvrière.

Le Congrès rappelle sa volonté du maintien d'un financement pérenne de la protection sociale et des régimes complémentaires, par la cotisation y compris par l'augmentation des cotisations employeurs et salariés. Il rappelle sa revendication d'un retour de la retraite à taux plein à 60 ans pour tous après 40 ans de cotisations.

V. Égalité professionnelle

L'égalité entre les hommes et les femmes est un principe fort que le Congrès revendique dans les négociations sociales et salariales.

Le Congrès exige l'égalité des salaires, des promotions, d'une meilleure conciliation de vie professionnelle et familiale pour l'ensemble des salariés quel que soit leur sexe, âge ou origine.

Le Congrès demande que chaque convention collective comporte obligatoirement des mesures en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Le Congrès soutient le combat contre tous les stéréotypes et appelle l'ensemble des syndicats de la FGTA-FO à tout mettre en œuvre pour que la mixité soit plus respectée dans l'ensemble des structures syndicales.

Le Congrès appelle les syndicats de la FGTA-FO à s'emparer des documents issus du « rapport sur la situation comparée entre les hommes et les femmes » lors des négociations annuelles obligatoires pour mettre en place des actions concrètes prenant en compte l'articulation entre temps de vie professionnelle et privée notamment les obligations familiales.

Le Congrès se félicite que depuis le 1^{er} janvier 2012, les entreprises de plus de 50 salariés qui n'ont pas négocié d'accord relatif à l'égalité professionnelle soient sanctionnées financièrement.

VI. La formation professionnelle

Le Congrès réaffirme que la formation professionnelle est l'outil indispensable à l'accompagnement de tous les salariés.

L'accès à la formation doit être facilité à tous les publics et doit permettre de :

- Favoriser l'insertion professionnelle ;
- Permettre leur maintien dans l'emploi ;
- Favoriser le développement de leurs compétences ;
- Faciliter l'accès aux différents niveaux de la qualification professionnelle ;
- Permettre le retour à l'emploi des personnes qui ont interrompu leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants ou de leur conjoint ou ascendants en situation de dépendance.

Le Congrès demande que des efforts soient faits pour les salariés des TPE-PME, les salariés les moins qualifiés, les actifs précaires et les demandeurs d'emploi tout en rappelant l'obligation de former qu'ont les employeurs.

Le Congrès rappelle que le temps de formation doit être considéré comme du temps de travail effectif et traité comme tel.

Le Congrès souscrit aux mesures en faveur de l'optimisation du DIF (Droit Individuel de Formation) et du CIF (Congé Individuel de Formation).

Le Congrès revendique que la valorisation du tutorat doit passer par une formation réelle du tuteur et une reconnaissance par la rémunération de la fonction tutorale (classification et prime).

VII. Pour le renforcement de la solidarité syndicale internationale et européenne

Le Congrès constate que l'internationalisation des échanges et la mondialisation de l'économie ont accéléré le processus de concentration des entreprises à l'échelle européenne et mondiale. Ainsi, les décisions ne se prennent plus au niveau national. Ceci appelle un renforcement de la coopération et de la solidarité syndicale au plan international pour faire respecter les droits des salariés tels qu'ils résultent des normes internationales du travail.

Le Congrès condamne fermement l'impunité dont jouissent encore trop souvent ceux qui agressent ou assassinent des militants syndicaux dans de trop nombreux pays.

Le Congrès apporte son soutien aux syndicats qui luttent pour le respect des libertés syndicales dans ces conditions extrêmes.

La FGTA-FO qui adhère au plan international à l'UITA⁽¹⁾ et à l'UNI, soutient également les efforts de ces deux organisations pour obtenir des grands groupes multinationaux l'établissement d'un véritable dialogue en vue de faire reculer la précarité et d'améliorer les conditions d'emploi et pour faire en sorte que les règles internationales pour le commerce et la liberté de circulation des biens et services soient assorties de dispositions sociales et environnementales préservant les intérêts des

salariés et de leurs familles.

Le Congrès constate que la dimension sociale reste le parent pauvre de la construction européenne. Les plans d'austérité adoptés par l'Union européenne ne peuvent que renforcer la méfiance voire l'hostilité des salariés. Le repli sur soi n'étant pas une solution face à la globalisation des échanges de l'activité de plus en plus transnationale des entreprises, le Congrès en appelle au renforcement de la démocratie institutionnelle et du volet social au plan européen.

La création des comités d'entreprise européens puis le renforcement de leurs droits en matière d'information et de consultation constituent un outil qui doit permettre aux représentants des salariés de se faire entendre et d'exprimer leur avis sur la stratégie des entreprises.

Le Congrès de la FGTA-FO soutient l'action de ses organisations syndicales européennes, l'EFFAT⁽²⁾ et UNI⁽³⁾, pour établir et développer de véritables négociations sectorielles au plan européen.

Plusieurs branches ont déjà conclu des accords sur des thèmes spécifiques. La FGTA-FO considère que de tels accords doivent constituer un outil privilégié pour empêcher les pratiques discriminatoires et concurrences déloyales par les salariés et conditions de travail entre pays de l'Union européenne.

VIII. Le nécessaire développement syndical pour préserver notre indépendance

Le Congrès revendique son attachement indéfectible à l'indépendance syndicale, seul moyen d'exercer un véritable contre-poids à l'encontre de l'Etat et du patronat.

Le Congrès réaffirme l'objectif premier du syndicat d'agir pour l'amélioration des conditions de vie et de travail et pour l'égalité des chances.

Le Congrès continue de condamner la loi dite de la démocratie sociale d'août 2008, issue de la position commune entre le MEDEF et la CGPME, du côté patronal, et la CGT et la CFDT, du côté des syndicats de salariés, qui remet en cause la liberté syndicale.

Cette loi a durci les règles de représentativité des organisations syndicales et de validité des accords collectifs. Ce texte remet profondément en cause et rend plus difficile l'implantation syndicale, et donc à terme, la défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs.

Le Congrès rappelle que l'indépendance syndicale passe par un syndicalisme d'adhérents.

Défendre notre conception du syndicalisme libre et indépendant, conformément à la charte d'Amiens, c'est nous

mobiliser plus que jamais pour le développement de notre organisation. Le Congrès appelle donc les syndicats à se renforcer en développant une politique active d'adhésion, la représentativité syndicale des salariés étant désormais liée aux résultats des élections professionnelles.

Le Congrès rappelle la nécessité d'être représentatifs afin d'être en capacité de négocier et de signer des accords collectifs. Être en mesure d'établir le rapport de force partout repose dorénavant sur la réalité de notre présence syndicale et de la multiplication de nos implantations. Cela passe aussi par la formation syndicale et la participation effective aux stages syndicaux de tous nos militants.

Le Congrès appelle l'ensemble des syndicats à entrer dans un cursus de formation syndicale par le biais de l'INACS⁽⁴⁾, organisme le mieux à même de dispenser celle-ci.

Le Congrès souhaite voir renforcer et développer les USTA⁽⁵⁾, afin que celles-ci soient des lieux d'échanges, d'informations et de coordination entre les syndicats FGTA-FO d'un même département.

Le Congrès se réjouit que le projet de loi de finances rectificative pour 2012 ait adopté, en son article 14, le crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66 % de son montant, répondant ainsi à une revendication constante de Force Ouvrière. Ce crédit d'impôt remplace le dispositif de réduction d'impôt qui existait auparavant. Ainsi, même les salariés non imposables pourront bénéficier de cette mesure, en bénéficiant du versement, par l'État, de ce crédit. Cela permet de rétablir une égalité de traitement entre salariés et de favoriser la syndicalisation.

Au regard des résultats de l'élection dans les Très Petites Entreprises de décembre 2012, le Congrès constate que Force Ouvrière consolide sa troisième place au niveau national interprofessionnel dans le privé, les syndicats de la FGTA-FO y ayant pris toutes leurs parts.

Fort de ses principes de revendications et d'actions, le Congrès réuni à Dijon le 26 avril 2013 appelle les travailleurs salariés, actifs, retraités et chômeurs, à rejoindre le syndicalisme libre et indépendant que perpétue et représente Force Ouvrière, en amplifiant le développement de la FGTA-FO. Il appelle ses syndicats à se mobiliser et à défendre partout les revendications de la FGTA-FO, à voter et faire voter pour les listes FO à l'occasion de chaque élection dans les entreprises. ■

(1) Union Internationale des Travailleurs de l'Alimentation, de l'Agriculture, de l'Hôtellerie-restauration, du Tabac et des branches connexes.

(2) Fédération Européenne des Travailleurs de l'Agriculture, de l'Alimentation et du Tourisme

(3) Union Network International

(4) Institut National de l'Alimentation des Commerces et des Services

(5) Union des Syndicats des Travailleurs de l'Alimentation



Notre syndicalisme contre leur crise

Comme il se doit, c'est Jean-Claude Mailly, secrétaire général de Force Ouvrière, qui a clôturé le congrès de la FGTA-FO. Mais, avant lui, plusieurs responsables syndicaux européens sont venus apporter leur éclairage. Morceaux choisis.



Alke Boessiger présidente
d'UNI Commerce

Pour Alke Boessiger, présidente d'UNI Commerce, la crise financière est devenue une crise économique et, désormais, une crise sociale : « La crise frappe les femmes et les jeunes avec une rigueur particulière. A l'heure actuelle, 74 millions de jeunes sont au chômage dans le monde et ce nombre devrait encore augmenter ces quatre prochaines années. La

crise a spectaculairement réduit les perspectives d'emploi décent pour les jeunes, pour qui le secteur du commerce de détail constitue bien souvent le premier point d'entrée sur le marché du travail. Pour une part importante des travailleurs du commerce, l'emploi est devenu plus instable ou précaire que jamais (...) avec des horaires de travail incertains, des rémunérations faibles, une hausse du travail à temps partiel involontaire, une forte rotation du personnel et peu de formation initiale ou continue. »



Harald Wiedenhofer,
secrétaire général
de l'EFFAT.

Contre le dumping social

« Une plainte a été déposée conjointement par le gouvernement et les partenaires sociaux belges auprès de la Commission européenne, plainte relative au dumping social dans l'industrie allemande de la viande qui continue de verser des bas salaires de l'ordre de 5 euros de l'heure » a déclaré Harald Wiedenhofer, secrétaire général

de l'EFFAT. « Pour lutter contre ce fléau, quelques principes simples sont à respecter :

- Le même emploi doit s'accompagner des mêmes droits et du même salaire ;
- Seul le lieu de travail compte et non l'origine du travailleur ;
- Tous les travailleurs européens méritent une protection minimale, de préférence par le biais des conventions collectives ;

- Les employeurs doivent être tenus pour responsables de leurs travailleurs sous-traitants. »

La précarité est une menace pour les droits

Pour Ron Oswald, secrétaire général de l'UITA : « La politique est entièrement dominée par le système économique et financier. Dès que nos politiques sont élus, leur action est dictée par ce système. Nous devons lutter contre la précarité dans toutes les régions du monde et, en particulier cette année, pour nos camarades d'Egypte et de Tunisie, car la précarité est une menace pour les droits de tous les travailleurs. Une chose est évidente : si nous luttons, nous ne pouvons pas garantir que nous gagnerons mais, si nous ne luttons pas, nous pouvons garantir que nous perdrons. »



Jean-Claude Mailly,
secrétaire général de la
Confédération FO

Une crise profonde du système capitaliste

Intervenant en clôture du Congrès, Jean-Claude Mailly a souhaité mettre l'accent sur la nocivité des politiques d'austérité : « En France, la fraude fiscale est estimée entre 50 et 60 milliards d'euros et elle est évaluée à 1 000 milliards d'euros en Europe. Or, ce sont ces pertes qui conduisent à mettre en place les politiques

d'austérité, des politiques nocives dans bien des domaines qui nous concernent tous : le SMIC et les salaires des fonctionnaires qui n'augmentent pas ou peu et ne permettent plus de maintenir le pouvoir d'achat, des missions de service public qui disparaissent ou ne sont plus assurées comme il faudrait (contrôles dans les abattoirs, surveillance des fleuves, rivières et canaux, effectifs de police en baisse, etc.). »

Revenant ensuite sur la représentativité, il relève que Force Ouvrière a conforté sa position avec un score de 16,01 %. « Nous sommes présents dans 55 % des entreprises où il y a des élections. Nous devons nous implanter là où nous ne sommes pas. Je rêve du jour où l'on n'aura rien à demander à personne parce qu'on sera assez forts tout seuls pour agir et/ou négocier. »

Et de conclure : « En attendant, on ne baisse pas la tête et on continue à dire ce qu'on pense ! » ■

Les instances de la FGTA-FO

A l'occasion du XII^e Congrès fédéral, les délégués ont renouvelé l'ensemble des instances fédérales. Voici la liste des nouveaux représentants.

Les nouveaux élus du Bureau fédéral



Martine Saint-Cricq



Richard Roze



Jean-Luc Giraudon

Le Bureau fédéral

Président

Gérard Fossé

Secrétaire général

Dejan Terglav

Secrétaire général-adjoint et trésorier général

Michel Kerling

Les autres membres du Bureau

Michel Beaugas
Jean-Jacques Cazaumayou
Christian Crétier
Carole Desiano
Michel Enguelz
Jean-Luc Giraudon
Bruno Leroy
Jocelyne Marmande
Didier Pieux
Denis Raguét
Richard Roze
Martine Saint-Cricq
Ronald Schouller

La Commission administrative fédérale

La CAF est composée des membres du Bureau fédéral et des délégués suivants :

Nabil Azzouz
Patrice Couverchel
Gilles D'Arondel
Elsa Lacoffe
Jacky La Soudière
Jacqueline Poitou
Pascal Saeyvoet
Rik Deraeve
Francine Dercourt
Dominique Douin
Corinne Gosselin
Cyril Herbin
Hervé Proksch
Yves Savoyat
Stéphanie Prat-Eymeric
Véronique Delaitre

La Commission nationale fédérale des conflits

Florent Garcia (Harry's)
Alain Thuot (ONF)
Wieslawa Gaschet (Sodexo)
Didier Pechin (Safopif)
Patricia Imbert (Compass)
Pascal Becu (Seita)

La Commission nationale fédérale de contrôle

Dominique Bordenave (ONF)
Laurent Rescanieres (Danone Toulouse)
Guillaume Tramcourt (Sucrierie Souppes S/Loing 57)
Philippe Besson (Sodexo)
Xavier Pesteil (Accor)
André Terzo (Carrefour Besançon)
Virginie Bartholomé (Altadis)

Pour retrouver les noms de tous les membres élus du CNF, rendez-vous sur le site fgtafo.fr, rubrique présentation.



Les femmes de la CAF après leur élection



Instantanés du XII^e Congrès fédéral

Un Congrès, ce sont des militants chevronnés, des invités prestigieux, de grands débats, de brillantes déclarations et d'irréfutables résolutions. En marge, moult épisodes et rencontres pimentent l'événement. Petit florilège de ces instantanés révélateurs, sinon insolites.



Gérard Fossé (durant 25 ans) et Rafaël Nedzynski (pendant 16 ans) ont écrit les belles pages de l'histoire de la FGTA-FO. Gageons que Dejan Terglav en poursuivra le récit avec la même conviction.



Ainsi, tel un général encourageant ses troupes, Dejan, le nouvel homme fort de la FGTA-FO, jette un regard confiant sur l'avenir. Serait-ce synonyme de grandes conquêtes sociales ? Nul n'en doute !



Dupont et Dupond ? Non : Moriceau et Beaugas ! L'un était secrétaire fédéral, membre du Bureau de la FGTA-FO, et l'autre l'est toujours. Mais aucun n'est Tintin : l'un est en retraite et l'autre (également secrétaire d'UD) milite pour la maintenir.



La fertilité de FO puiserait-elle ses origines aux hospices civils de Beaune fondés en... 1443. Les vieilles pousses de la FGTA-FO, au milieu d'un beau parterre d'invités, s'en sont convaincues (ou pas ?) en visitant l'ancre de l'apothicaire de l'Hôtel Dieu.



Les ex-numéros 1 et 2 de la FGTA-FO Rafaël Nedzynski (à droite) et Jean-Pierre Mabillon (à gauche) entendent, à court terme, faire valoir leurs droits à la retraite. Aussi ont-ils estimé judicieux de demander à Philippe Pihet, secrétaire confédéral FO, en charge du secteur retraites, de présider le Congrès. Il est vrai qu'en la matière rien n'est moins sûr que demain !



Michel Kerling (abattoirs) déjà trésorier-général de la FGTA-FO s'est également vu confier le mandat de secrétaire général-adjoint. Voilà qu'un militant qui abat du boulot se réjouit, à s'en fendre la pipe : Ronald Schouller en charge du secteur des Tabacs.



Sous l'œil amusé de Christian Crétier (secrétaire fédéral), quand Stéphane Lardy (à gauche) devenu secrétaire confédéral et Roland Delrieu (au centre), à présent retraité, se rencontrent, que peuvent-ils bien se raconter ? Des péripéties, apparemment pas tristes, d'ex-secrétaires fédéraux, qui ont écrit au fil du temps la légende de la FGTA-FO.



Réunis à la tribune, tandis que les membres des différentes commissions nouvellement élus et le personnel administratif saluent le Congrès de chaleureux applaudissements, Dejan Terglav semble ailleurs. Bref moment de solitude au moment d'enfiler le costume de secrétaire général. « T'inquiète, le costume est à ta taille ! » semble le rassurer Martine Chaint-Cricq du syndicat FO Carrefour Labège.



Salariés agricoles, savez-vous comment bénéficier d'actions de formation professionnelle continue ?

Afin de mieux vous adapter à l'évolution de votre métier, de développer vos compétences et votre qualification et de sécuriser votre parcours professionnel, le FAFSEA, financeur de vos formations professionnelles, vous accompagne.

↳ Le saviez-vous ? Les salariés peuvent être à l'initiative

- du Congé Individuel de Formation (CIF CDD et CDI)
- du Droit individuel à la formation (DIF)
- de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
- du Bilan de compétences

Nouveau Des guides de formations en ligne selon vos critères

2 500 formations sont prises en charge par le Fafsea, à consulter sur notre site rubrique employeur, plan interentreprises.

Construisez votre parcours formation avec votre employeur !



Le FAFSEA, OPCA/OPACIF de proximité, vous conseille dans ses 22 délégations régionales. Coordonnées sur www.fafsea.com en allant sur Fafsea en région.

FAFSEA
153 rue de la Pompe - 75179 PARIS Cedex 16
Tél. : 01 70 38 38 38 - Fax : 01 70 38 38 00
info@fafsea.com

www.fafsea.com

L'énergie de vos projets





La dépendance ?
En cotisant, j'ai des services pour moi et mes parents dépendants.

Et demain, une rente pour moi.



Parfois je me dis :
et si je disparaissais ? Qui s'occupera des enfants ? De leurs études ?

... cotiser pour protéger mes enfants, c'est vital !

Unis par des garanties qui assurent l'avenir

BythewayCreatcom - Crédit photo : ©Olivier Rolier

Veuvage, orphelinage, handicap, dépendance, lorsque vous cotisez à l'OCIRP, vous protégez votre famille.

Face à ces risques, le rôle de l'OCIRP est d'unir des organismes de prévoyance afin d'offrir des garanties complémentaires aux salariés dans le cadre d'un contrat collectif. L'OCIRP, organisme paritaire géré par les représentants des salariés et des employeurs, assure près de 5 400 000 salariés et 1 200 000 entreprises.



www.ocirp.fr



OCIRP

unis par excellence

Les garanties OCIRP sont diffusées par les organismes de prévoyance membres des groupes de protection sociale AG2R LA MONDIALE - AGRICA - APICIL - AUDIENS - HUMANIS - IRCEM - KLESIA - LOURMEL - MALAKOFF MÉDÉRIC - RÉUNICA, **les organismes de prévoyance** ANIPS - APGIS - CAPSSA - CIPREV - CREPA - GNP (Union d'institutions de prévoyance) - IPBP - IPECA Prévoyance - IPSEC (Groupe HUMANIS) - UNIPRÉVOYANCE, **et les partenaires** UNPMF - UNMI - IDENTITES MUTUELLES - PREVAAL. (Liste janvier 2013)